

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix huit

le 10 NOVEMBRE à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. le Maire

Etaient présents : MM. TETARD, DUFOUR, Melle FOUCHÉ, BUJARD, LIS, LACHAUD, BOUCHET, BOUTET, FABER, COLLE, PAPEAU, VIAUD, POUMAILLOU, MONTRON, NAULIN, MAURELLET, BOISARD, BOULAN, BROTSEREAU, DUFEIL, CABAL, Mme TACQUET, MM TAP, POUGET, PELLETIER

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. GUICHAQUA par M. PAPEAU

Excusé : M. BERLAND

Absents : MM.

M MONTRON

a été élu Secrétaire.

M. le Trésorier-Principal de ROYAN a dressé un état des taxes communales et des produits communaux non recouverts et donné la justification de leur irrécouvrabilité. Il demande en conséquence l'admission en non valeur de ces produits non recouverts dont le montant s'élève à 31 403, 76 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 24 OCTOBRE 1978.

DECIDE :

- d'admettre en non-valeur les produits figurant sur l'état dressé le 10 OCTOBRE 1978 par M. le Trésorier-Principal de ROYAN et se décomposant pour :

- les années 1969, 70, 71, 72, 73, 74	à	29 933,76
- l'année 1975	à	840,00
- l'année 1976	à	630,00

		31 403,76

- d'imputer la dépense sur le chapitre 970 article 8285 du Budget 1978.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



78148 / MCB
Objet
ADMISSION EN NON-VALEUR
DE PRODUITS
IRRECOUVRABLES

DATE DE CONVOCATION

2 NOVEMBRE 1978

DATE D'AFFICHAGE

2 NOVEMBRE 1978

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 25

Nombre de votants 26

